

Projet d'Accompagnement Collectif de la Maison d'Accueil Saint-Paul

« Assurer un logement temporaire ainsi qu'une aide pour retrouver des moyens et des raisons de vivre dans la société »

Art 4 des statuts – MB 28/02/1980

Le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé du 29 septembre 2011, 2^{ème} partie, Livre 1^{er}, Titre II, présente le Projet d'Accompagnement Collectif (PAC) comme « l'ensemble des objectifs et moyens définis par une maison d'accueil pour l'accomplissement des missions visées à l'article 67, à savoir : assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs, ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie ».

1^{ère} partie :

Présentation de la maison d'accueil Saint-Paul

Intro

Un site internet mis en ligne en 2022 permet d'accéder aisément à toute sorte d'informations et à une documentation complète à propos de la Maison d'accueil Saint-Paul et de ses différentes activités. Il est consultable sur le net : <https://www.maisonsaintpaul.be/>

I. Historique et environnement

Fondée en 1979 par de jeunes chrétiens montois et l'Abbé Michel DIRICQ, la Maison d'accueil Saint-Paul accueille ses premiers hébergés dans une petite maison de la rue Saint-Paul, dans un quartier populaire, tout au bout d'une impasse du même nom.

Des adultes rejoignent rapidement le groupe, fondent une ASBL, rénovent cette maison, puis les trois maisons voisines, portant progressivement la capacité d'accueil de 3 à 17 lits, occupant et fermant ainsi l'impasse.

En 1993, l'ASBL achète à la Ville de Mons un immeuble à l'abandon situé à l'avenue de l'Université et le transforme pour en faire un deuxième lieu d'accueil et d'hébergement, portant la capacité totale à 37 lits.

En 1995, un Service d'Accompagnement Extérieur est officiellement créé par l'ASBL même si le suivi des sortants installés dans leur logement personnel a toujours fait l'objet d'une attention particulière.

En 2004, le site de la rue Saint-Paul est étendu aux deux maisons voisines de la rue et l'ensemble est complètement rénové.

En 2005, la Maison Saint-Paul reprend les activités de l'ASBL Résurrection à Flénu.

Grâce à ces travaux et à l'extension des activités à Flénu, la capacité d'accueil agréée au 1^{er} juillet 2005 est portée à 51 lits.

En 2014, une belle maison tournaise de la rue Jean Lescarts, perpendiculaire à la rue Saint-Paul, est acquise dans le but de rassembler notre activité d'hébergement dans le même quartier tout en gardant des sites d'hébergement à taille humaine.

En 2022, nous quittons les maisons de Flénu et de l'Avenue de l'Université et emménageons dans notre nouvelle maison. Nos 51 lits sont désormais en ville : 27 à la rue Saint-Paul et 24 à la rue Jean Lescarts. Un 52^{ème} lit, dans une chambre spécifiquement aménagée à la rue Saint-Paul, est réservé à l'accueil des détenus en congé pénitentiaire et aux quelques dépannages.

Les maisons sont implantées au cœur de "la cité du doudou", ville active au plan culturel, siège de nombreuses écoles et facultés universitaires, siège également de nombreuses juridictions et administrations publiques.

Le centre-ville contraste malheureusement avec une partie de la région caractérisée par des indicateurs socio-économiques peu flatteurs et notamment un chômage important.

II. Caractéristiques du projet

A. Agrément

Après une reconnaissance par le ministère de la justice d'abord et la Communauté Française de Belgique ensuite, depuis 2004, et désormais de manière obligatoire, le secteur est sous la tutelle de la Région Wallonne.

Le code Wallon de l'Action Sociale et de la santé de 2011 définit le cadre, les missions et modalités de subventionnement des maisons d'accueil ainsi que des abris de nuit, maisons de vie communautaire et maisons d'hébergement de type familial.

La maison d'Accueil Saint-Paul est agréée et subventionnée, dans ce cadre, comme maison d'accueil pour adultes en difficultés avec une capacité d'accueil de 51 lits. Dans ce même cadre légal, elle est également agréée pour deux projets spécifiques : l'accueil 24 heures sur 24 et la guidance post-hébergement.

B. Public cible

L'hébergement est réservé aux hommes majeurs non-accompagnés et en difficultés sociales, c'est-à-dire « *caractérisés par une fragilité psychosociale ou matérielle, et se trouvant dans l'incapacité de vivre de manière autonome* » comme défini dans le Code Wallon précité.

Ici, « l'incapacité à vivre de manière autonome » ne tient pas seulement au manque de compétences mais bien plutôt à l'absence de logement et / ou de moyens de subsistance. C'est donc aux hommes sans-abri – situation installée de longue date ou directement causative à la demande – que s'adresse notre maison d'accueil.

Au moment de la création de la maison, le distinguo par public accueilli était encore très marqué. La nature des premières demandes a conduit nos fondateurs à n'accueillir que les hommes, orientation de suite confirmée par les demandes de détenus quittant la prison de Mons et sollicitant une aide à la réinsertion.

C'est ainsi que, dès sa création, au traditionnel public d'hommes sans-abri, se sont ajoutés les « sortants de prison ».

En 2004, quand un nouveau Décret supprime la distinction par genre et que l'ASBL entame un vaste chantier de rénovation, l'exclusivité de l'accueil reste réservée aux hommes non-accompagnés, un public spécifique pour lequel nous développons une philosophie d'action tout aussi spécifique.

C. Philosophie d'action

La mission de l'association est définie dans l'article 4 des statuts : « *Assurer un logement temporaire ainsi qu'une aide pour retrouver des moyens et des raisons de vivre dans la société* ». Des moyens de vivre dans la société signifient, à la fois, l'assainissement de la situation sociale et budgétaire pour la rendre viable, la possibilité de s'en occuper et de s'occuper de soi. Des raisons de vivre dans la société évoquent plutôt le sentiment d'appartenance et l'envie de trouver sa place dans la communauté.

La réalisation de cette mission s'appuie sur une dizaine de préceptes concis qui constituent la philosophie d'action. Identité propre à la Maison d'Accueil Saint-Paul, tel un fil conducteur, chacun fait référence à des valeurs et donne la ligne de conduite.

1. Donner une vraie chance à chacun

Permettre au plus grand nombre de retrouver durablement une vie digne en dépit d'un passé souvent très lourd et de limites personnelles souvent très importantes en dit long sur nos choix et implique toute une série de choses.

Accueillir en dépit du passé et des limites personnelles implique qu'en aucun cas, le parcours de vie et les antécédents extérieurs à la maison d'accueil ne constituent un frein à l'hébergement, ce qui ne signifie pas que l'accueil soit inconditionnel. Chacun

a sa chance, en effet, pour autant qu'il y mette du sien et qu'il accepte les conditions d'hébergement sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Peu ou pas de préalable à l'accueil suppose de s'adapter aux forces et faiblesses de chacun pour lui donner, vraiment, une vraie chance, une souplesse exigeante depuis l'accueil jusqu'aux interventions mises en place. Elle se traduit par l'identification des limites et compétences personnelles et un accompagnement au plus près en fonction de celles-ci. L'un n'est pas l'autre et il ne s'agit pas de formater l'individu et nos interventions, même si un tronc commun existe. Cette individualisation s'enracine dans un lien très personnel établi dès l'arrivée.

2. Accueillir le plus grand nombre

A la Maison d'accueil Saint-Paul, de manière structurelle, les demandes d'accueil triple les accueils. Devoir les refuser et laisser des candidats sans solution est inacceptable quand on prend la mesure des problèmes et de l'urgence d'une demande. C'est pourquoi nous voulons accueillir le plus grand nombre. Trois mesures y contribuent :

- occuper toute place disponible,
- ne pas différer l'accueil quand c'est possible
- et optimiser la durée de séjour pour libérer des lits.

Le caractère humanitaire de notre action ne fait aucun doute. Répondre aux besoins élémentaires de repos, d'alimentation et de sécurité prédomine sur toute autre intervention. L'urgence impose une réponse immédiate que nous donnons quand nous le pouvons, évitant stress et report souvent insupportables pour le demandeur. Toute place disponible est ainsi occupée même si les choses ne sont pas faites exactement dans l'ordre, l'idée étant de ne pas laisser quelqu'un à la rue quand un lit est disponible.

De même, en dehors des libérations, nous ne différons pas l'accueil et ne réservons un lit qu'un jour ou deux à l'avance, tout au plus. C'est ce qui garantit l'utilisation maximale des places.

Nous reviendrons plus loin sur l'optimisation de la durée de séjour.

3. Permettre de se reconstruire dans un cadre sécurisant et réconfortant

Nos moyens matériels et humains visent à offrir sécurité et qualité de vie par le biais desquels chacun peut reprendre pied et démarrer un projet personnel.

Sur le plan matériel, pour garantir la sécurité des personnes et des biens, dans la mesure de nos moyens, différentes mesures sont prises :

- Les chambres ne sont pas fermées à clef pour y permettre l'accès rapide en cas d'urgence. En revanche, chaque hébergé dispose de la clé de son armoire et est invité à y ranger ses affaires. Les objets de valeur peuvent être déposés au bureau.

- Toute détention d'arme est prohibée, en ce compris les couteaux de poche ou tout objet pouvant servir d'arme.
- Les maisons sont fermées entre 22h30 et 7h30. « L'extinction des feux » est fixée à 23h30.

Sur le plan humain, pour protéger les bénéficiaires et les travailleurs et favoriser un climat apaisant et sécurisant, nous prêtons beaucoup d'attention aux comportements et habitudes. Ils sont traduits en règles énoncées et motivées dans le Règlement d'Ordre Intérieur profondément remanié en 2019. Il est expliqué lors de l'entretien d'accueil et détaillé dans les jours qui suivent. A travers ce Règlement, sont mises en pratique des valeurs capitales pour nous : le respect de chacun, la confiance dans sa capacité à évoluer et la solidarité.

Le séjour est conditionné par le respect de ces règles. Dans le cas contraire, un terme unilatéral peut être mis à l'hébergement. Citons notamment ces points importants :

- Le retour en état d'ébriété, sous influence d'opiacés ou abus de médicaments est proscrit. Suivant son degré, une exclusion temporaire de quelques heures ou d'une nuit peut être infligée par l'éducateur en poste. En cas de répétition, une exclusion définitive peut être appliquée.
- La violence, même verbale, est absolument proscrite et conduit à l'exclusion immédiate. Se sentir respecté est fondamental pour se reconstruire. Ni la colère, ni même le soi-disant humour n'autorise des écarts de langage portant préjudice à autrui.
- Les vols et dégradations ont les mêmes effets.

Dans ce sens, une attention particulière est accordée à la convivialité.

- Des maisons ouvertes en journée avec toutes les pièces accessibles sauf les réserves, des espaces communautaires, un mobilier simple et du café en permanence donnent à chacun l'occasion de se sentir chez soi.
- Une cuisine familiale soignée avec des produits frais et de vrais plats cuisinés, confectionnés ensemble, donne envie de partager le repas.

Mais c'est aussi dans la relation à autrui que l'humain se construit et se reconstruit.

- Aussi, le tutoiement est proposé dès l'accueil pour sa simplicité. Pourtant, la justesse de la distance professionnelle revêt une importance fondamentale.
- Et surtout, loin d'être une évidence dans les relations humaines, la bienveillance est ici le moteur. S'intéresser sincèrement aux préoccupations les plus simples et pragmatiques, s'adapter avec justesse aux faiblesses de chacun tout en s'appuyant sur ses compétences, soulager ce qui lui pèse sans le rendre dépendant est un exercice de précision qui nourrit vraiment la relation d'aide.
- Gageons que la bienveillance nourrisse aussi les relations que nos bénéficiaires établissent ou rétablissent dans leur environnement.

Loin d'être une contrainte, la vie communautaire qu'imposent nos bâtiments et la limite budgétaire de leurs réfections constitue, à nos yeux, un véritable outil de réinsertion.

- La vie en communauté n'a pourtant rien de spontané. L'organisation s'établit sur un partage des tâches planifié chaque semaine. Si tout est négociable et adapté aux situations, il faut cependant faire sa part et se plier à ce qui est décidé pour le bien de la communauté et pour apprendre et se fixer un cadre.

- De même, en dépit du caractère sympathique que revêt pour beaucoup la vie en groupe (l'humour, le bavardage, les services ou le fait de ne pas être seul), le « vivre ensemble » est un exercice de citoyenneté qui s'organise notamment autour du Conseil des hébergés sur lesquels nous reviendrons.
- Enfin, le mardi matin est réservé au sport et le jeudi matin à l'atelier d'écriture. Des ateliers vidéo, dessin et séances d'information sont régulièrement mis en place, des sorties culturelles ou ludiques rythment l'année (sorties à vélo, musées, spectacles, ...) s'appuyant sur le groupe comme vecteur d'insertion.

4. Créer des liens sociaux suffisants

Nous ne vivons pas en autarcie et personne ne vient ici dans l'idée d'y « faire sa vie » même si, pour beaucoup, il s'agit bien de la refaire tant le réseau personnel est inexistant ou déconstruit. S'appuyant sur l'hébergement comme élément stabilisateur, l'idée est donc de remailler ce réseau tout autour de la personne. Ici encore, c'est un travail à la carte, variable suivant la situation et le parcours de chacun.

Viennent d'abord les services utiles dans la situation. Bien qu'en amont, un travail de communication et de collaboration soit établi auprès de divers opérateurs avec lesquels notre maison a l'habitude de travailler, il est essentiel que chacun puisse faire les choses pour soi. C'est donc progressivement et in situ que s'y mettent nos résidents, accompagnés et aiguillés à l'exacte mesure de leurs besoins.

Dans cette perspective, en dehors de l'hébergement, peu de services et d'occupations sont proposés sur le site. Formation, rédaction de curriculum vitae, recherche d'emploi ou de logement sont réalisés, en dehors de la maison une fois la manœuvre amorcée dans la maison. Notre implantation en ville le permet aisément.

Le suivi médical fait exception. Pour ceux qui n'en ont plus, notre médecin traitant vient une fois par semaine dans chacune des maisons et des infirmières du Relais santé montois viennent garnir les piluliers des résidents. En matière de santé mentale, le service d'aide à domicile du SPAD Médias tient une permanence chez nous toutes les trois semaines.

Mais tout ce réseau d'appui reste insuffisant à rétablir le lien qui donne vraiment du sens à la vie. Aussi, une fois sortis de l'urgence et apaisés, nos bénéficiaires ont souvent l'occasion de reprendre contact avec leurs proches, famille ou amis, ce en quoi nous les encourageons vivement. Pour un père, il ne sera cependant pas possible de recevoir ses enfants chez nous. La complexité des problématiques rencontrées ici et l'interdiction pour quelques-uns de côtoyer des mineurs d'âge nous contraignent, hélas, à cette limite.

Tous n'ont pas de réseau personnel. Il n'est pas rare que les gens tissent ici des amitiés durables qui se prolongent bien au-delà de l'hébergement. Le lien est également le véritable moteur du Service d'Accompagnement Extérieur.

Enfin, les activités mises en place durant l'hébergement ouvrent des portes pour l'avenir : des envies, des contacts et des centres d'intérêt qui créent précisément du lien.

5. Rétablir des comportements adaptés à la réalité

Remailler un réseau autour de la personne suppose, en contrepartie, qu'elle s'adapte à la vie en société. En dépit de leur caractère normatif, un certain nombre de comportements sont indispensables à l'intégration sociale. Impossible d'y déroger sans être en marge. S'appuyant conjointement sur le respect des autres et le respect de soi, nous travaillons donc, pas à pas, à intégrer ces comportements.

Respecter un rythme de vie conventionnel diurne et nocturne est loin d'être inné. Il faut pourtant s'y plier pour réaliser ses démarches, suivre sa scolarité, aller en formation et au travail. Il fait donc partie des habitudes de vie à prendre. Les horaires de lever, repas, rentrée et couvre-feu vont dans ce sens.

Trouble du comportement, déficit d'estime de soi ou d'apprentissage, l'hygiène personnelle et du logement n'ont rien non plus d'une évidence. La répartition et l'encadrement des tâches ménagères, des entretiens de suivi et l'accompagnement dans les actes simples visent à les intégrer progressivement quand ce n'est pas acquis. Il arrive qu'un partenariat avec d'autres professionnels soit mis en place (infirmière, pédicure et aide sanitaire) pour ces questions intimes.

Prendre part à l'élaboration des menus et cuisiner ensemble pour la collectivité offrent l'opportunité de s'y essayer et d'y trouver goût, des atouts pour chez soi et une belle occasion de s'appuyer sur le groupe comme moteur de resocialisation.

Enfin, le « vivre ensemble » suppose toute une série de « bonnes manières » que tout le monde ne connaît pas. La bienséance, normative certes, participe à l'intégration sociale. Et donc, étonnamment, elle trouve place dans notre mode de vie : saluer les autres, bien se tenir et se découvrir à table, modérer ses sautes d'humeur et écarts de langage et bien d'autres règles de savoir-vivre font partie du cadre.

Se projeter dans l'avenir et organiser les choses est un préalable souvent mis à mal dans un contexte de grande précarité, voire d'errance. C'est pourtant nécessaire dans une vie sédentaire. De multiples outils y contribuent : Le Projet d'Accompagnement Individualisé et les entretiens de suivi, les projections budgétaires, agendas et piluliers hebdomadaires, par exemples.

Prendre connaissance de ses obligations sociales et avoir le souci de s'y conformer, s'occuper de ses démarches, s'orienter, prendre des renseignements, constituer son répertoire, utiliser les transports en commun, user et abuser des bons plans de toute sorte sont autant d'habitudes à intégrer ou réintégrer pour organiser son quotidien.

6. Restaurer les fondamentaux

Les efforts d'intégration restent vains si la situation sociale n'est pas rendue viable. Dès l'accueil, tout est donc mis en œuvre pour « Retrouver les moyens de vivre dans la société » par le rétablissement et l'assainissement durables de la situation. Le bénéficiaire y participe dans la mesure de ses possibilités et en fonction de ses obligations. Négliger ces obligations est inacceptable pour nous.

Ce que nous appelons « les fondamentaux » concerne la domiciliation et la carte d'identité, le revenu, fonction de la situation, et la couverture soins de santé. Ces aspects sont traités pour chaque hébergé, pour autant qu'il reste suffisamment longtemps.

Viennent ensuite les démarches variables d'une situation à l'autre. Tous les aspects de la vie sont abordés : la famille, les affaires judiciaires, l'endettement et la gestion budgétaire, le logement quitté et celui à venir, le travail, la voiture, le handicap ou la maladie, la formation et bien d'autres. Impossible de les lister tous.

S'en occuper est une obligation tant qu'on vit ici, à l'image de l'hôpital où l'ensemble des problèmes de santé sont traités quand on consulte pour l'un d'eux. Refuser cette aide écourte l'hébergement sans conduite à l'exclusion. Une exclusion sanctionne, en revanche, l'organisation de l'insolvabilité ou de la débâcle dans sa situation.

Contraignant, à priori, ce cadre est expliqué à l'accueil pour mobiliser le nouveau-venu qui peut alors se mettre en route. Sa réinsertion ne se fait pas « contre » lui mais, bien au contraire, « avec lui », en s'appuyant sur les capacités et compétences présentes pour favoriser leur développement et tendre vers une autonomie. C'est l'individu qui est au cœur des préoccupations et, pour chaque individu, le projet diffère.

7. S'accorder sur un projet personnel et travailler ensemble à sa mise en œuvre

Il y a, certes, un tronc commun : la restauration des fondamentaux et le logement. Mais ce qui est à restaurer en plus des fondamentaux et vers quel logement on s'oriente sont des questions individuelles, tout comme le choix des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs. Chacun prend le chemin qui lui convient et qui est à sa portée.

Sont abordées aussi la souffrance physique et mentale, voire psychique, la souffrance dans les relations et les addictions, ce qui pèse et ce qui porte dans la vie et comment vivre avec. Parfois, mettre du cadre suffit à mobiliser et à travailler la modération.

Ces objectifs sont transcrits dans un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI) réalisé au terme du premier mois d'hébergement, avec un assistant social et un éducateur qui deviennent « référents ». Ceci garantit d'aborder, à la fois, les questions administratives, financières et éducatives. Ensuite, tout au long de l'hébergement, il y sera fait référence pour évaluer les progrès. Le premier mois est réservé au traitement de l'urgence et à l'intégration. Définir un projet alors nous semble prématuré.

8. Favoriser l'épanouissement

Un projet individualisé sous-entend un ajustement optimal aux possibilités et souhaits de chacun. Mais avoir un logement et être capable de s'y maintenir ne suffisent pas à « remplir la vie ». Il faut en plus s'y trouver bien. C'est ça, favoriser l'épanouissement. Toute une série d'outils permet d'y travailler.

Evidemment, les plus jeunes sont vraiment mobilisés vers la formation et le travail, tous deux envisagés comme de véritables leviers d'insertion. En dehors de cela, on vise d'abord l'apaisement et le bien-être, un mot bien peu utilisé dans notre maison d'hommes.

Susciter et développer des centres d'intérêt accessibles favorisent l'épanouissement. Les activités proposées dans la maison, sportives, formatives, culturelles et artistiques, notre adhésion à l'article 27 et notre implantation dans la ville de Mons offrent un large panel de possibilités.

Se sentir bien passe aussi par tous ces petits plaisirs qui agrémentent la vie : une sortie le week-end, la mobylette qui donne des ailes, le jeu ou la paire de baskets tant convoités. Budgétiser pour les obtenir et les apprécier fait partie du programme.

9. *Optimaliser la durée de séjour*

« Quand tous les voyants sont au vert », étirer encore le séjour est inutile.

- Les disponibilités manquent cruellement. Nous tenons donc à libérer la place une fois les objectifs atteints.
- La maison d'accueil, la nôtre en particulier, est un milieu maternant. Tout en offrant services et apprentissages, elle met l'autonomie entre parenthèses. Inutile de s'habituer à cette déresponsabilisation rassurante.
- L'expérience montre que les très longs séjours n'apportent rien de plus.

Pourtant, il n'y a pas toujours lieu de se précipiter. Tout dépend de la personne, de son intégration dans le projet de la maison et des objectifs fixés avec elle. Pour certains, partir au plus vite est le mieux. Pour d'autres, un temps de repos conditionne la reconstruction. La gestion du temps du projet est donc vraiment fonction de l'individu et des contraintes réelles et légales.

10. *Privilégier l'installation individuelle*

Le choix de la réinsertion par le logement s'est imposé du fait de la situation de nos candidats à l'accueil : Dépourvus de logement, ils souhaitent souvent repartir au plus vite pour un nouveau logement. C'est à cela que nous travaillons prioritairement par la mise en œuvre des objectifs précités.

Pourtant, le logement ne suffit pas forcément et bien d'autres axes sont traités en parallèle : la formation, le travail ou l'occupation, la santé physique et mentale, l'estime de soi, les relations et l'adaptation du comportement. Pour quelques personnes enfin, c'est à l'orientation en structure adaptée qu'il faut travailler.

S'installer exige des moyens. L'absence d'économie met le projet en échec. C'est pourquoi la cogestion budgétaire imposée à la maison d'Accueil Saint-Paul constitue un outil majeur. Une fois le revenu rétabli, chacun honore ses frais d'hébergement. Quand il y en a, l'apurement échelonné des dettes se fait au plus juste pour garder le budget viable. Argent de semaine, frais de télécommunication, de déplacement, frais médicaux et autres sont calculés à l'euro près pour permettre une économie, possibilité rarissime en dehors de la maison d'accueil quand on dispose de faibles revenus.

Dès que possible, une demande de logement social est déposée dans les sociétés choisies. Le statut de sans-abri corrélaté à l'hébergement offre une priorité à saisir. L'installation dans le privé reste cependant majoritaire. Notre implantation en ville, à proximité des logements et des services d'aide au logement facilite les recherches. Et, étonnamment, nos contacts avec des propriétaires ouvrent des portes. Sortir de la maison d'accueil n'est pas toujours discriminatoire.

C'est aussi autour du logement que se développe l'accompagnement proposé après le séjour en maison d'accueil à ceux qui le souhaitent. Nous y reviendrons plus loin.

11. S'engager humainement

Fondée sur les valeurs humanistes, la maison d'Accueil Saint-Paul prône, aujourd'hui encore, un véritable engagement aux côtés des personnes en difficultés. Cet engagement s'appuie sur trois piliers indissociables et indispensables, sorte de tabouret à trois pattes à l'équilibre conditionné par la présence des trois pieds.

La compétence d'abord : Une maîtrise pointue des législations et procédures, un carnet d'adresses fourni et des connaissances, tant techniques que méthodologiques en matière d'accompagnement de groupes et d'individus sont indispensables à la réalisation de notre mission. Les gens s'adressent à nous comme à des spécialistes de l'aide sociale. C'est une responsabilité à assumer avec compétence et sérieux.

La capacité à s'indigner ensuite : Confrontés tous les jours à des situations chaotiques, aux failles du système social, à tenter d'en raccommoier les dégâts, il est de notre devoir de rester capable de s'indigner et d'alerter. A la manière d'un syndicat, l'action individuelle nourrit une vision collective. Restaurer des droits au cas par cas et défendre des causes, l'un ne va pas sans l'autre. Dans tous les métiers, on a un devoir d'alerte. C'est ce qui fait l'humanité et la cohésion sociale, si souvent mises à mal par une bureaucratie tentaculaire et kafkaïenne.

L'attachement, dernier concept et non le moindre : S'engager véritablement dans la relation tout en gardant une exacte distance professionnelle constitue le levier sur lequel s'appuie définitivement la reconstruction. Rappelons le concept, ô combien évocateur, de tuteur de résilience mis au jour par Boris Cyrulnik. Plus clairement encore, Carl Rogers définit la relation d'aide comme « une relation dans laquelle l'un, au moins, des deux protagonistes cherche à favoriser chez l'autre la croissance, le développement, la maturité, un meilleur fonctionnement et une meilleure capacité d'affronter la vie » (Développement de la personne, p 29, 1966). Il la conditionne par la congruence, la considération positive inconditionnelle et l'empathie, une définition et des préalables pas si évidents au fond et pourtant tellement justes.

Ces onze « commandements » donnent ses couleurs à l'association et régissent notre travail aux côtés de tous nos bénéficiaires.

D. Activités spécifiques

A l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'hommes en difficulté dans la perspective d'un retour à une relative autonomie – relative par nature – ou d'une orientation adaptée, s'ajoutent trois axes de travail spécifiques : l'accueil d'urgence, l'accueil de détenus en congé pénitentiaire et le suivi post-hébergement.

1. L'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence est assuré 24 heures sur 24, à la rue Saint-Paul, grâce à la présence permanente d'un membre de l'équipe éducative.

Dans un souci humanitaire, dès la dépenalisation du vagabondage en Belgique, en 1992, et la fermeture de la gare de Mons pendant la nuit, en 1994, être en mesure d'accueillir à toute heure du jour et de la nuit s'est imposé à nous, l'hiver d'abord, pour ne pas laisser quelqu'un dehors, toute l'année ensuite.

Une telle perspective s'accorde parfaitement à la volonté de répondre à une demande quand elle se présente, sans reporter l'accueil, dans la mesure du possible.

2. L'accueil de personnes incarcérées, en congé pénitentiaire

Ce type d'accueil spécifique s'est décidé très tôt dans l'histoire de la maison. Au fil du temps, les spécificités d'autres maisons d'accueil et l'évolution des dispositifs dans le monde judiciaire ont accru le nombre de demandes, si bien que les congés pénitentiaires constituent aujourd'hui près du tiers des accueils.

Suivant une procédure stricte et nos disponibilités, nous tentons d'offrir au détenu une possibilité de réinsertion adaptée et personnalisée. Il trouve ici un cadre contraignant – et c'est bien ce qui pèse à ses yeux – mais sécurisant et l'aide de professionnels aguerris. En outre, et c'est capital, la relation personnelle construite au fil des congés et le non-jugement installés par une très longue pratique constituent les tuteurs sur lesquels s'appuient son projet de réinsertion.

Au terme d'un cycle de congés pénitentiaires, le détenu peut solliciter la poursuite de son incarcération chez nous, sous bracelet électronique, ou son hébergement lors de sa libération avec ou sans conditions.

3. Le Service d'Accompagnement Extérieur

Un suivi post-hébergement est proposé aux hébergés sortant de la maison d'Accueil Saint-Paul ou d'autres maisons d'accueil de l'arrondissement qui en ont besoin et qui en font la demande.

Il prolonge véritablement le travail mis en place durant le séjour. Il est conditionné par un séjour précédent directement sa mise en place, par l'acceptation du fonctionnement du service, par la situation géographique du logement – Nous sortons peu de l'entité montoise – et par un budget tenable. Sans cela, nous estimons le projet sciemment

mis en péril. La relation d'aide personnalisée, la cogestion budgétaire et administrative et les visites domiciliaires en constituent les outils principaux.

Au suivi individuel proposé dès 1986 avec, aujourd'hui, trois travailleurs attachés au service dès 1995 – un assistant social et deux éducateurs – s'est ajouté, dès 1996, du travail de groupe. Un local avec jardin est loué en ville. En plus des permanences qui s'y tiennent trois fois par semaine, chaque vendredi, un repas est organisé pour ceux qui le souhaitent, histoire de rencontrer les autres, de partager un bon moment et de s'organiser ensemble. Quelques activités ponctuelles sont également proposées.

Enfin, dès 1992, commence, avant la lettre, l'aventure de l'habitat groupé. Ils sont aujourd'hui trois, de quatre chambres chacun. S'y installent pour un temps plus ou moins limité, suivant le projet, ceux qui trouvent dans la vie en communauté un tuteur de reconstruction personnelle et ceux qui ont encore besoin d'un temps d'apprentissage et d'encadrement avant de voler de leurs propres ailes.

La force du Service d'Accompagnement Extérieur repose ainsi sur trois piliers :

- Un travail individuel multidimensionnel pointu, pragmatique et rapide qui touche à tous les aspects de la vie suivant ce qui se présente dans la situation
- Douze chambres en habitat groupé offrant une belle transition entre la maison d'accueil et l'autonomie complète
- Et le remaillage de liens sociaux au sein du groupe, ces contacts, amitiés et gestes de solidarité qui remplissent la vie.

III. Utilisation des ressources pour gérer le projet

Les ressources, de plusieurs types, montrent la philosophie de la maison. D'abord des infrastructures soignées offrent un cadre de vie adapté pour se reconstruire. Ensuite, un personnel compétent, suffisant et spécifiquement formé à notre métier organise la vie communautaire et soutient la mise en place des projets personnels. Enfin, des partenariats externes, nombreux et variés, remaillent un réseau autour de la personne pour consolider son autonomie.

A. Infrastructures

Nos infrastructures comprennent aujourd'hui deux maisons d'accueil, trois habitats groupés dont deux propriétés de l'ASBL et le Service d'Accompagnement Extérieur.

1. *Les deux sites*

Grâce à leur taille et à leur emplacement, chaque maison assure aux résidants un logement de qualité dans une ambiance familiale. Les modalités de fonctionnement et l'approche éducative sont identiques. Situées au cœur de la ville de Mons, les deux maisons sont facilement accessibles et permettent de rejoindre aisément les principaux organismes auxquels les personnes hébergées ont le plus souvent recours.

- Rue Saint-Paul, 17 : 28 lits dont un est réservé à l'accueil des personnes en congé pénitentiaire et en dépannage, siège social de l'ASBL, accueil d'urgence et lieu de vie. Le site a été complètement rénové en 2004. Les chambres comptent un ou deux lits et sont dotées de lavabo. Il y a des sanitaires complets à chaque étage. Une vaste cour permet de s'aérer.
Tél : 065/34.80.94 – siteRSP@maison-saint-paul.be
- Rue Jean Lescarts, 27 : 24 lits. Le site a été complètement rénové en 2022. Les chambres comptent un ou deux lits et sont dotées de lavabo. Il y a des sanitaires complets à chaque étage. Une vaste cour permet de s'aérer.
Tél : 065/63 42 33 – siteRJL@maison-saint-paul.be

2. *Le service de Guidance post-hébergement*

Le service de guidance post-hébergement est situé à la rue des Tuileries, n° 7 à Mons où il dispose d'un bureau, d'une grande salle d'activité et d'un jardin.

Tel: 065/34.75.87 - SAE@maison-saint-paul.be

3. *Trois habitats groupés*

Ils fonctionnent sur les principes de la colocation, avec un loyer basé sur celui du logement de transit. Ils sont situés ;

- Rue Roland de Lassus, 8 à Mons. Maison de rangée avec jardin
- Rue de Caraman, 49 à Nimy. Maison isolée avec jardin
- Rue Jean Lescarts, 13 à Mons. Bel appartement loué au Fond du logement et installé dans un ancien refuge d'abbaye au centre-ville.

B. Partenaires

Le travail d'accompagnement s'appuie nécessairement sur une série de partenariats, généralement conventionnés où le bénéficiaire peut trouver les différentes ressources qui l'aideront dans sa reconstruction et dans son projet.

- 1. *L'Association des Maisons d'Accueil et Services d'aide aux sans-abris***
- 2. *Le CPAS de Mons***
- 3. *Le Relais Social Urbain Mons Borinage***
- 4. *La Maison Médicale Le Car d'Or***
- 5. *Le Relais santé***
- 6. *Spad Médias***
- 7. *Le Projet 107***
- 8. *L'immobilière sociale Toit et moi***
- 9. *Article 27***
- 10. *Un carnet d'adresse fourni***

C. Ressources humaines

Constituée en ASBL dès 1979, la maison d'accueil est animée par une Assemblée Générale de 47 membres. Un Conseil d'administration de 9 membres, présidé par le fondateur, assure la gouvernance de l'ASBL. La gestion de l'association est confiée à l'Administrateur-délégué et au Directeur.

Elle est assurée par une équipe sociale et éducative de 22 personnes, pour la plupart titulaires d'un diplôme d'assistant social ou d'éducateur niveau 1 ou 2. Deux ouvriers et une secrétaire assurent le soutien logistique.

Une équipe fixe est affectée à chaque maison et au service de suivi post-hébergement. Les assistants sociaux travaillent sur les différents sites.

Une équipe de nuit est spécialement affectée aux gardes de nuit pour assurer l'accueil 24 heures sur 24 et la sécurité de tous.

L'organigramme complet de la maison d'accueil figure en annexe.

IV. L'accueil

Les demandes d'accueil sont à adresser à la rue Saint-Paul. Elles sont traitées en fonction de l'urgence et des disponibilités.

Quand le demandeur se présente en personne à la maison, il est reçu par un travailleur social. S'il ne peut être accueilli faute de place ou pour toute autre raison, il est orienté vers l'abri de nuit contacté par téléphone en veillant à fournir des informations en vue de s'y rendre ou vers un autre service. Suivant la situation, une douche, un repas, un colis alimentaire ou le prix du billet de transport en commun seront proposés.

L'entretien d'accueil mené avec chaque candidat à l'accueil par un travailleur social a quatre objectifs bien spécifiques :

- Analyser la situation du demandeur, comprendre l'évènement qui conduit à demander l'accueil et le situer dans son contexte. A partir de ces éléments, une anamnèse est rédigée et le dossier personnel est complété.
- Présenter le cadre de vie, les équipes et le règlement d'ordre intérieur de la maison,
- Définir un projet de séjour ensemble,
- Programmer, pour les jours qui suivent, les démarches à mettre en œuvre et répartir les tâches de manière à déjà prendre conscience de la dynamique de séjour et de la perspective de départ.

Cela fait beaucoup d'informations, d'émotions et de perspectives. Au règlement d'ordre intérieur remis à chaque entrant, nous ajoutons depuis 2009, "le petit guide pratique de la maison d'accueil Saint-Paul" qui répond avec simplicité et convivialité aux questions pratiques que chacun se pose en arrivant en maison d'accueil.

Ensuite, l'installation permet de "poser ses valises" pour "se sentir chez soi". Elle comporte la visite des lieux et les explications relatives aux mesures de sécurité et autres modalités d'organisation, la présentation de et à l'équipe, la présentation des autres et aux autres résidents, l'attribution d'une chambre et l'installation des effets personnels, le dépôt des médicaments, objets de valeur ou arme blanche au bureau, la fourniture de la clef d'armoire, du linge de maison et du nécessaire de toilette, la programmation très rapprochée d'une éventuelle visite au vestiaire pour l'obtention de linge, dans l'ancien logement pour y récupérer ce qui doit l'être, le venue du médecin pour obtenir une prescription ou une prolongation de traitement.

Chaque admission génère une série de tâches administratives : l'anamnèse, le dossier personnel, la fiche signalétique, la fiche de traitement médical et le compte individuel de gestion. Pour qu'elle soit "portée" par l'ensemble de l'équipe, chaque nouvelle admission fait l'objet d'une communication claire et d'une répartition soignée des tâches de suivi.

V. La prise en charge

Si un événement catalyseur conduit souvent, sans alternative, à la demande d'accueil, il est évident que la très grosse majorité des situations que nous rencontrons présente une série de "faiblesses" dans bien des domaines. L'ensemble est à rétablir dans la perspective d'un assainissement durable de la situation sociale et budgétaire et de l'acquisition d'apprentissages indispensables à une autonomie même toute relative. Bien-évidemment, tous ces segments de vie se mélangent dans la réalité mais, pour plus de clarté, nous distinguons différentes étapes comme suit.

A Du point de vue administratif et budgétaire

1. La régularisation sociale de base

Elle concerne tous les entrants et se fait dans les quelques jours qui suivent l'admission. Si la planification des démarches à mettre en œuvre et les courriers sont pris en charge par les travailleurs sociaux, la personne elle-même participe pleinement à la réhabilitation de sa situation, se rendant seule ou accompagnée dans les différents services qui varient suivant sa situation personnelle.

Toute régularisation comporte les aspects suivants :

- L'obtention d'un document d'identité (carte d'identité ou attestation de perte de carte d'identité) et des codes d'accès,
- La domiciliation au site d'hébergement,
- L'obtention d'un revenu ou, quand il existe, le transfert de revenu (Revenu d'intégration sociale, allocation de chômage, indemnité d'incapacité de travail ou invalidité, allocations familiales ou de handicapé, salaire), l'adaptation du taux en fonction du statut social d'isolé ou de père de famille payant une pension alimentaire,
- La régularisation mutuelle (Changement d'adresse, Vignettes, Cotisations obligatoires et complémentaires, statut BIM).

2. L'assainissement budgétaire de fond

Globalement, il est mis en œuvre à partir du deuxième mois d'hébergement et comporte les aspects suivants :

- Constitution d'un pécule de départ,
- Projection budgétaire et estimation des dépenses.
- Vérification des possibilités de revenu ou aide complémentaire (Récupération de garantie locative, Allocations familiales, Aide sociale, Pension alimentaire, Allocation d'intégration, Prime à l'installation pour la future installation),

Par rapport au passif, les aspects suivants s'imposent :

- Paiement des petites factures diverses,
- Bilan de l'endettement (Quelles créances – principal, intérêts et autres frais – chez quels créanciers et depuis quand),
- Médiation de l'endettement s'il n'est pas trop conséquent

- Ou constitution de la requête en Règlement Collectif de Dettes à déposer au tribunal du travail,
- Le cas échéant, négociation de l'apurement des arriérés de pension alimentaires, amendes et autres frais de justice, officialisation du paiement d'une pension alimentaire en vue de faire valoir un statut de chef de ménage au niveau du revenu de remplacement.

En fonction du diagnostic de compétences que l'équipe pose au cours de l'hébergement pour chacun de ses résidants, elle propose des mesures spécifiques telles que la demande de désignation d'un administrateur provisoire de biens, l'appui d'un service de guidance budgétaire à mettre en œuvre dès l'installation.

3. Aides spécifiques et ponctuelles

En fonction des situations personnelles, une série d'autres aides spécifiques et dont il est impossible de dresser une liste exhaustive peuvent être proposées. Citons par exemples les demandes de remboursement de soins de santé spécifiques, reconnaissances du statut BIM, réductions diverses sur transports en commun, déclarations fiscales, vacances annuelles, résiliation bail, négociation bail, demandes de logement social, rachat d'assurances diverses, traitement des sanctions ONEM, négociation des contrats d'intégration sociale avec les CPAS et nos jeunes hébergés ...

4. Aides spécifiques à long terme

Certaines démarches tout aussi spécifiques doivent avoir une portée à long terme et participent à l'orientation du parcours de vie. Dans ce sens, elles méritent une réflexion soutenue. Citons notamment la reconnaissance par l'AWIPH et la demande d'intervention particulière, la demande d'allocation de personne handicapée, la demande de pension, la négociation d'un divorce et d'une pension alimentaire, les autres procédures judiciaires diverses, l'orientation vers des services spécialisés.

B Du point de vue éducatif et sanitaire

1. Les besoins physiologiques

Offrir le gîte et le couvert participe aux apprentissages à la nutrition, à la confection des menus et repas. Le repas contribue à apporter un rythme de vie. L'hygiène, l'entretien du logement, la constitution d'un trousseau personnel et l'entretien du linge participent à l'appréciation du confort d'une vie "sédentaire" et à l'intégration sociale durable. Ils sont la base du diagnostic de compétence des résidants qui nous guidera dans leur orientation et leur projet de séjour.

2. La santé

Dans l'idée de soigner et d'apprendre à se soigner, nous travaillons les aspects suivants avec une série de partenaires et nos bénéficiaires : la gestion de la médication, le traitement des assuétudes avec l'orientation en service ambulatoire ou en milieu hospitalier, l'orientation vers les services de guidance psychologique.

Les apprentissages générés par tous ces aspects sont :

- Acquérir un rythme de vie et un mode de vie : organiser sa journée, sa semaine, programmer et se projeter dans le temps et donc,
- Se soigner et prendre soin de soi : gérer son traitement médical, sa pharmacie et sa santé sans insouciance, ni surconsommation,
- Gérer son alimentation, faire des menus, un budget, des courses, estimer les quantités et choisir judicieusement, dépouiller des publicités...,
- Prendre soin de son logement et de ses effets personnels,
- Vivre avec d'autres personnes, prendre goût à des activités diverses.
- S'occuper de sa situation personnelle : s'orienter, lire un plan, connaître sa ville et les services qui y sont implantés, prendre le bus, utiliser le téléphone, se présenter, ranger ses papiers et cerner sa situation personnelle, programmer la réalisation de tâches, connaître les démarches à réaliser et les services où les réaliser dans telle ou telle autre situation.

3. Le travail et la formation

Garante d'une insertion durable, l'orientation soignée dans la mise au travail ou en formation est fonction des compétences, des choix personnels et possibilités régionales. L'appui apporté consiste en l'accompagnement à la rédaction de CV et lettre de motivation, l'accompagnement dans les services d'orientation spécialisés et l'orientation en formation, entreprise de travail adapté, agence intérimaire, service d'insertion des CPAS pour les articles 60, écoles d'alphabétisation.

4. Liens et participation

Tisser des liens et les maintenir avec les proches, famille ou amis, et apaiser les relations difficiles constitue le véritable levier d'une intégration sociale. On existe à travers nos liens aux autres.

De même, participer à la vie sociale enracine dans son environnement. Nous y accordons un soin attentif au travers d'activités sportives et ludiques, d'ateliers à thème dans la maison, du Conseil des hébergés, de notre adhésion à l'Article 27 et de notre participation au folklore et activités locales.

C Le logement

Le logement est la demande première de nos bénéficiaires, tous sans logement à leur admission et énonçant presque tous clairement leur projet d'installation en autonomie.

Nous y accordons une importance capitale et le travaillons comme suit :

- Détermination d'un projet d'installation compatible avec le revenu, le pécule économisé durant le séjour, les différentes aides à recevoir, la situation familiale (droit de garde), l'activité professionnelle et les autres déplacements impératifs et les délais de séjour autorisés,
- Constitution des demandes de logements sociaux et AIS dès qu'il est possible de se procurer les différents documents indispensables est possible,

- Mise en œuvre de la recherche de logement via des mises en situation pour apprendre à prendre ses renseignements et via la consultation des annonces sur le net,
- Visite du logement avec un membre du personnel si souhaité,
- En cas d'accord, négociation du bail et ouverture d'un compte garantie locative,
- Liste des courses, mobilier et équipement, achat et appel aux services d'entraide,
- Installation dans le logement (mobilier, électro-ménagers, effets personnels),
- Relevé des compteurs énergétiques, ouverture nominative du compteur et de la télédistribution,
- Rappel de la nécessaire assurance locative.

D Le projet d'Accompagnement Individualisé

Tel que le prévoit le Décret, ces différents éléments sont transcrits dans un Projet d'Accompagnement Individualisé. Rédigé au terme d'un mois d'hébergement, par l'hébergé, accompagné d'un assistant social et d'un éducateur, tous deux choisis en réunion d'équipe suivant leurs disponibilités et affinités, devenant les référents, il constitue, dès alors, la colonne vertébrale du projet autour de laquelle vont s'articuler les différentes interventions.

Outre la désignation des référents et la détermination d'objectifs, il décrit aussi les différentes étapes du cheminement et le plan d'action de chacun en vue de la mise en œuvre du projet.

VI. Conditions de séjour pour les hébergés

A Modalités d'hébergement

1. Hébergement

Les chambres sont à un ou deux lits selon la configuration des sites. Elles sont accessibles à tout moment à leurs seuls occupants.

Elles sont équipées de lavabos. Les autres installations sanitaires sont communes. Le nettoyage du linge de maison est assuré par un atelier extérieur. Les effets personnels des hébergés sont nettoyés sur place.

Un accès Internet est mis à disposition dans chaque maison.

2. Repas

Les repas, pris collectivement, sont préparés à tour de rôle par quelques hébergés encadrés par un éducateur. Les menus tiennent compte des spécificités alimentaires liées à la santé ou aux convictions religieuses.

Leur élaboration est l'occasion de mettre l'accent sur l'importance d'une nourriture équilibrée favorisant les produits de saison et tenant compte des moyens financiers généralement limités de notre public.

En semaine, le repas principal se prend le soir. Le week-end, il se prend à midi.

3. Tâches ménagères

La participation des hébergés aux tâches ménagères est obligatoire. Ces tâches consistent principalement à nettoyer les chambres et les lieux de vie communs, à faire la vaisselle, à préparer les repas et à gérer les déchets ménagers.

Une liste des tâches spécifiant clairement la participation de chacun est élaborée en début de semaine, annoncée en réunion des hébergés le lundi matin et affichée dans chaque site d'hébergement.

4. Activités et loisirs

Il n'y a pas d'activité occupationnelle propre à la maison d'accueil. Autant que possible, les hébergés sont dirigés vers d'autres organismes spécialisés dans ce domaine.

Des ateliers formatifs sont proposés autour de l'organisation de la vie courante et de l'alphabétisation, deux thématiques régulièrement développées dans la maison ;

Des activités de loisir sont également proposées (sorties culturelles, bowling, promenades, cinéma, etc....). La participation y est facultative. Notre association est partenaire sociale de l'association "article 27" qui favorise l'accès à la culture.

Enfin, les hébergés qui le souhaitent participent à la procession du Car d'Or le dimanche de la Trinité, moment très important dans le cœur des montois.

B. Règlement d'Ordre Intérieur et sanctions

Ces points relatifs à la vie journalière sont transcrits dans le Règlement d'Ordre Intérieur remanié en 2019, expliqué à l'entretien d'accueil par un assistant social, approfondi dans les jours qui suivent l'accueil avec un éducateur, affiché aux valves de chaque maison et remis au nouvel hébergé sous la forme du « guide pratique de l'hébergé ». Y sont également énoncées les situations perçues comme entrave au Règlement ainsi que les sanctions y faisant suite (Voir infra, à la rubrique relative aux expulsions).

C Le Conseil des hébergés

Un Conseil des hébergés se rassemble au moins une fois par mois dans chaque site d'hébergement. La réunion, annoncée à l'avance, est animée par l'éducateur responsable de maison, parfois assisté d'un collègue.

Un compte-rendu écrit est rédigé par l'éducateur qui anime la réunion et affiché dans la maison concernée.

VII. La sortie

Les sorties font l'objet d'un rapport mensuel détaillé. Les principaux motifs de sortie sont :

1. L'installation en autonomie complète ou avec un suivi post-hébergement

Les opérations habituelles sont les suivantes :

- Achats de démarrage
- Déménagement
- Élaboration du budget et projection financière
- Bilan et programmation des démarches à mettre en œuvre
- Restitution du dossier
- Ouverture du compte bancaire et des ordres permanents utiles.
- Si demandé transition vers le service de suivi post-hébergement
- Solde de compte

2. Le départ volontaire ou le retour en famille

- Examen avec l'intéressé de l'opportunité de son choix et des éventuelles autres pistes
- Restitution du dossier et bilan des démarches
- Solde de compte

3. L'orientation vers une autre maison d'accueil, un hôpital général ou psychiatrique, un autre service résidentiel

- Motivation de la demande
- Transmission des éléments utiles du dossier
- Solde de compte

4. Les sorties fortuites : détention et décès

En cas de décès, nous prenons les mesures nécessaires pour avertir parents et amis dont nous connaissons l'existence. Dans tous les cas nous veillons à ce que des funérailles dignes soient célébrées dans le respect des convictions du défunt.

5. Les expulsions

Certains comportements inacceptables comme le vol, la violence, les injures graves donnent lieu, la plupart du temps, à une expulsion immédiate. Ces cas sont clairement spécifiés dans le règlement d'ordre intérieur.

D'autres comportements comme le manque total de collaboration, l'organisation de son insolvabilité peuvent donner lieu à une fin de séjour anticipée après un examen de la situation en équipe et approbation du supérieur hiérarchique.

Chaque fois que c'est possible, nous donnons à la personne exclue l'occasion de chercher une autre solution d'hébergement.

2^{ème} partie : Émergence de nouvelles problématiques

I. Identification des problématiques

- Augmentation importante des profils psychiatriques (37% en 2021)
- Augmentation des personnes souffrant d'addictions (28% aux opiacés en 2021, 25% à l'alcool et le jeu est de plus en plus souvent mentionné comme faisant problème)
- Augmentation des personnes ayant besoin d'un traitement médical lourd, en ce compris des injections.
- Complexification des procédures administratives, particulièrement depuis la crise sanitaire de 2020-2022 (disparition des permanences et réalisation démarches sur rendez-vous ou en ligne exclusivement), ce qui induit une perte importante d'autonomie des personnes.
- Absence d'activité professionnelle ou de formation.
- Croissance du pourcentage d'entrants endettés (83% en 2021).
- Difficulté croissante de trouver un logement dans le secteur privé (plusieurs mois de recherches infructueuses) et, depuis plusieurs années, nous n'obtenons plus d'attribution de logement social.

II. Réflexion sur le travail mené

- Permettre au plus grand nombre de retrouver durablement une vie digne en dépit d'un passé souvent très lourd et de limites personnelles souvent très importantes porte véritablement notre action.
- L'hébergement est identifié comme un temps de restauration de la situation sociale et budgétaire et de reconstruction de la personne
- Il nous paraît, dans tous les cas, indispensable et incontournable.
- En vertu de ce double objectif, le duo assistant social / éducateur est fondamental dans l'accompagnement. Il s'assortit souvent des partenariats les plus divers sur lesquels s'appuyer pour une réinsertion durable. L'idée est de travailler avec l'extérieur pour « remailler » autour de la personne sans la rendre dépendante de la Maison d'Accueil.
- Quand un accompagnement plus long, et parfois à vie, s'impose pour des personnes capables de vivre seules pour autant qu'elles soient aidées, il se fait dans le logement, à la suite de l'hébergement.

III. Mise en projet

3^{ème} partie : Avis du personnel, des bénévoles et du conseil des hébergés

I. Avis du personnel

Trois commentaires, ajoutés en réunion plénière du personnel, le 18 avril 2016 y apportent encore quelques précisions.

Le premier souligne son importance et son caractère unificateur et structurant pour chacun. Une fois couchés sur papier, nos préceptes et principes de fonctionnement charpentent vraiment notre travail de tous les jours en précisant à la fois les valeurs qui le portent et les règles qui le définissent.

Plus philosophique mais néanmoins essentiel, le second souligne le caractère paradoxal de notre travail, Interventionniste et même maternant tout en visant l'autonomie, comme s'il fallait apprendre l'autonomie sans se confronter à la réalité de l'expérience. Il nous est impossible de sortir de cette dichotomie intrinsèquement inscrite dans tout processus d'éducation.

Le dernier, plus pragmatique, revient sur le caractère transversal mais peu souligné et pourtant bien nécessaire de la cogestion budgétaire. Elle garantit la sécurité et limitant les abus, évite les exclusions pour les mêmes raisons, offre l'occasion d'apprendre à gérer et, surtout, elle assure la constitution d'une économie indispensable à la mise en œuvre de ce qui est ici l'objectif ultime de tout séjour : l'installation.

II. Avis des bénévoles

Le document est apprécié pour sa clarté. Il énonce clairement les valeurs et objectifs institutionnels

III. Avis du conseil des hébergés

Le PAC a été présenté lors des conseils des hébergés de mars et avril. Il est, depuis, mis à disposition dans chacun des sites d'hébergement. Lors de sa présentation, le commentaire repris plusieurs fois fait référence à une meilleure compréhension du fonctionnement de la maison.